

PRIORITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT
2017-2022

JUIN 2017

TABLE DES PRÉFETS 
LANAUDIÈRE

Préambule

La région de Lanaudière est reconnue depuis de nombreuses années comme un lieu de partenariat et de concertation. Au cours des 2 dernières années, cette distinction s'est encore une fois démontrée dans le maintien d'une concertation régionale forte dans le contexte de la nouvelle gouvernance de proximité. C'est dans cette optique que l'ensemble des MRC de la région ont reconnu que la Table des préfets de Lanaudière devait être le maître d'œuvre de la démarche de réflexion entourant le renouvellement de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et l'implantation du Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions. Cette démarche a été entreprise en mars dernier lors de la visite du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux, dans la région.

Les priorités identifiées sont le résultat d'une vaste démarche de réflexion ayant culminée lors d'une journée régionale de consultation tenue le 12 mai 2017 où plus de 45 représentants municipaux étaient présents. Cette rencontre a permis aux élus de discuter avec plus de 70 représentants des organismes socio-économiques régionaux ainsi que des représentants des ministères en vue de déterminer nos priorités de développement pour les prochaines années. Afin d'en faciliter la lecture, les priorités établies ne font mention d'aucune clientèle spécifique, ni par groupe d'âge ni par genre. Elles se veulent inclusives de l'ensemble de la population lanaudoise et visent à favoriser l'inclusion et l'égalité.

Outre les priorités thématiques énumérées dans ce document, il importe de noter que de grandes priorités transversales ont été identifiées tout au long de cette démarche.

Il est avant tout primordial pour les décideurs lanaudois d'insister sur le fait que, en cohérence avec la nouvelle gouvernance de proximité, les orientations de concertation et de mise en commun de certains dossiers de développement régionaux via la Table des préfets de Lanaudière doivent être respectées et encouragées par les ministères intervenant en région. La **valorisation de la synergie régionale** passe, entre autres, par cette reconnaissance des ministères et est donc jugée prioritaire.

La **modulation de l'intervention gouvernementale en région** doit donc prendre en compte les réalités régionales et non pas intervenir en appliquant les politiques nationales sans les adapter à notre réalité. La flexibilité de l'intervention gouvernementale dans l'application des politiques publiques est à cet égard une priorité transversale jugée indéniable.

D'autres grandes priorités transversales ont été identifiées, soit **l'innovation, la concertation et le partenariat de même que le développement durable**. Ces trois éléments transcendent l'ensemble des priorités thématiques identifiées ci-après et devraient pouvoir faire l'objet de soutien financier dans le cadre du FARR.

Finalement, **la mise en place d'une stratégie de rayonnement régionale multisectorielle** concertée misant sur les forces communes du territoire, les atouts propres à chaque MRC, la complémentarité entre celles-ci ainsi que sur la synergie entre les différents acteurs du développement a aussi été identifiée comme une priorité. Considérant que le rayonnement de la région touche l'ensemble de ces secteurs de développement, cette priorité est également transversale.

Développement économique

- 1- L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la 4^e révolution industrielle.
- 2- L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs.
- 3- L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques (agroalimentaire, touristique, industriel, service, etc.).
- 4- La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire.
- 5- Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources.

Développement des infrastructures

- 6- Le développement et l'amélioration du réseau routier actuel (axe sud-nord pour améliorer la fluidité) et le développement d'axe est-ouest inexistant (par le développement de la route 3) et la valorisation du potentiel touristique de ceux-ci.
- 7- Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre inter-MRC.
- 8- L'accès à Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire.
- 9- Le soutien au développement d'infrastructures et équipements culturels et touristiques.

Développement d'une identité lanauoise forte

- 10- Le soutien et la bonification des produits d'appels et événements culturels et touristiques comme outil de rayonnement régional.
- 11- La reconnaissance de pôles culturels structurants et de lieux de création et de diffusion afin de s'affirmer culturellement, améliorer l'accès à la culture et soutenir les créateurs et les artistes.

Développement social

- 12- Le développement d'une offre éducationnelle complète, innovante et branchée sur le milieu.
- 13- La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention.
- 14- La mise en place de mesures et de politiques inclusives visant à développer « l'autonomisation » des personnes et des communautés et favorisant la participation dans les lieux décisionnels.

Table des préfets de Lanaudière
3184, 1^{ère} avenue,
Rawdon, Québec, J0K 1S0
450-758-7089
www.prefetslanaudiere.com